



## AVIS DE DEPOT DE RECOURS

### MARCHE N° PP2-COM-PRISP-14

#### RECRUTEMENT D'UN OPERATEUR POUR LE CONTRAT DE GESTION DE LA SOCIETE BENINOISE D'ENERGIE ELECTRIQUE (SBEE)

Cette publication vous est adressée conformément à la Règle 3.3 du Système de Règlement des Contestations des Soumissionnaires (Bid Challenge System) de MCA-Bénin II.

Dans le cadre du marché ci-dessus référencé, MCA-Bénin II vous informe qu'un Recours a été reçu le 6 mai 2019 par le Secrétariat du Bid Challenge System à 15h 38mn. Le Recours a été formulé par **le Groupement VEOLIA AFRICA-SEURECA** suite à la Décision N° 039/19/PR/MCA II/CN/DO/DPM/CG en date du 25 avril 2019 de l'Autorité de Niveau I relative aux Plaintes enregistrées par le Secrétariat du Bid Challenge System.

MCA-Bénin II informe tous les soumissionnaires qu'ils peuvent prendre part au processus de Recours conformément à la Règle 3.5 du Bid Challenge System en déposant des Commentaires auprès du Secrétariat du Bid Challenge System (assortis d'une copie du document à la partie ayant formulé le Recours) et ce, dans les délais impartis dans la Règle 9 (Délai de soumission des Commentaires).

Les Commentaires devront être présentés conformément au canevas indiqué dans l'Annexe D du Bid Challenge System et contenir les informations requises dans ledit canevas. Toute Partie qui n'adhérerait pas au processus de Recours selon la règle 3.5 ne pourra pas, par la suite, émettre des Commentaires ou autrement, participer au processus de Recours.

Fait à Cotonou, le 6 mai 2019

# Le Secrétariat du Bid Challenge System

